



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mai 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2088 (2013). En conséquence, il dresse un état actualisé de la situation en République centrafricaine et évalue les moyens dont dispose le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) pour renforcer la mise en œuvre de ses activités prioritaires à la lumière des récents événements survenus dans le pays.

II. Évènements récents

A. Contexte

2. Dans mon dernier rapport (S/2012/956), j'indiquais au Conseil de sécurité qu'une nouvelle offensive rebelle avait été lancée le 10 décembre 2012 par des éléments de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR), qui s'étaient emparés des villes de Ndélé, Ouadda et Sam Ouandja. Les forces de l'UFDR ont par la suite fait alliance avec trois autres mouvements, la Convention patriotique du salut du Kodro nouvellement créée, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP-Fondamentale) et l'Union des forces républicaines, pour former une coalition assez lâche nommée Séléka. Depuis lors, le Secrétariat s'est rendu sept fois devant le Conseil pour lui rendre compte de l'évolution de la situation en République centrafricaine.

3. Afin de mettre fin au conflit avec la Séléka, des pourparlers de paix se sont tenus sous l'égide des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui ont désigné le Président du Congo, Denis Sasso-Nguesso, comme Médiateur. Les pourparlers ont abouti à la signature, le 11 janvier 2013, de trois documents : une déclaration de principes sur la résolution de la crise politique et sécuritaire du pays, un accord de cessez-le-feu et un accord politique, qui constituent ensemble les Accords de Libreville.

4. Les Accords de Libreville prévoient : la conservation de la Constitution; le maintien au pouvoir du Président François Bozizé jusqu'à la fin de son mandat en 2016; la nomination d'un premier ministre issu de l'opposition qui serait doté des



pleins pouvoirs exécutifs; la formation d'un gouvernement d'union nationale composé de représentants de toutes les parties aux pourparlers; la dissolution de l'Assemblée nationale après l'adoption du nouveau code électoral et la création d'une autorité électorale nationale; la tenue d'élections législatives dans les 12 mois; et la mise en place d'un nouveau mécanisme de suivi pour garantir l'application intégrale des dispositions des accords. Le 18 janvier 2013, le Président Bozizé a nommé Nicolas Tiangaye comme Premier Ministre de transition.

5. Conformément à la résolution 2088 (2013) du Conseil de sécurité, l'ONU a dépêché une mission interinstitutions d'évaluation stratégique en République centrafricaine, du 18 au 26 février 2013. La mission a conclu que l'application des Accords de Libreville, malgré les retards et les obstacles pouvant survenir, restait la pierre angulaire du rétablissement de la stabilité dans le pays. Cette conclusion reste pertinente. Par contre, l'évolution de la situation sur le terrain a rendu caduques les recommandations concernant le mandat et les priorités du BINUCA.

6. La Séléka a repris les hostilités le 22 mars 2013 et, deux jours plus tard, elle est entrée à Bangui où elle s'est emparée du palais présidentiel. Le Président autoproclamé, Michel Djotodia, a confirmé Nicolas Tiangaye dans ses fonctions de Premier Ministre et promulgué des décrets portant suspension de la Constitution, dissolution de l'Assemblée nationale, de la Cour constitutionnelle et du Gouvernement d'union nationale et instauration de mesures de transition. Il a également formé un nouveau gouvernement, composé de 34 membres, dont neuf ministres issus de la Séléka, huit issus de l'ancienne opposition et un considéré comme proche du Président François Bozizé renversé. Les 16 portefeuilles restants ont été attribués à des représentants de la société civile et à des petits partis politiques. M. Djotodia assume également le poste de Ministre de la défense.

B. Situation politique

7. Le renversement inconstitutionnel du Gouvernement centrafricain a été condamné par l'ensemble de la communauté internationale, mais la CEEAC a été l'élément moteur de la définition des nouvelles mesures de transition pour le pays. Elle a, à cette fin, organisé deux sommets extraordinaires des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, qui se sont tenus à Ndjamena, les 3 et 18 avril 2013 respectivement.

8. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a, quant à lui, fermement condamné cette prise de pouvoir inconstitutionnelle de la Séléka, imposé des sanctions à cette dernière (y compris une interdiction de voyager à ses dirigeants) et refusé de reconnaître le Président autoproclamé. Il s'est également inquiété des répercussions que la crise pourrait avoir sur le dispositif et l'efficacité de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine chargée de lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur dans l'est du pays.

9. La CEEAC a, avec l'appui de la communauté internationale, réaffirmé que les Accords de Libreville étaient le fondement des mesures de transition. Le 3 avril, les chefs d'État de la Communauté ont recommandé la création d'un Conseil national de transition qui ferait office de parlement du pays. Durant la période de transition, qui serait limitée à 18 mois et prorogeable pour un maximum de 24 mois, seraient organisées des élections présidentielle, législatives et locales.

10. Le Conseil national de transition serait composé des cinq entités signataires des Accords de Libreville et comprendrait aussi des dignitaires religieux et des représentants de la diaspora. Le Conseil élirait non seulement le Président de la transition, qui ferait office de chef de l'État, mais aussi ses propres président et vice-président. Le Président de la transition, en sa qualité de Chef de l'État, le Premier Ministre et les autres membres du Gouvernement ne seraient pas autorisés à se présenter aux élections présidentielles suivantes. Un Comité de suivi présidé par le Médiateur et composé d'État membres de la CEEAC et de partenaires internationaux serait créé pour garantir l'application des accords. Les dirigeants de la CEEAC ont aussi décidé de créer un Groupe de contact international pour mobiliser l'appui de la communauté internationale. Enfin, la CEEAC a décidé d'accroître les effectifs de sa force régionale de maintien de la paix, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), qui passera de 700 à 2 000 hommes.

11. Les institutions et mécanismes de transition qui ont été instaurés en République centrafricaine en application des décisions de la CEEAC sont fragiles et doivent urgemment recevoir l'appui de la communauté internationale.

12. Le 13 avril, le Conseil national de transition a été créé sans consultations préalables avec les partenaires nationaux et il a « élu » Michel Djotodia par acclamation, seul candidat en lice, au poste de Président de la transition. Il a aussi élu Alexander Armand Nguendet et Léa Koyassoum-Doumta Président et Vice-Présidente, ceux-là mêmes qui avaient organisé à Bangui la première marche de soutien à la Séléka, le 3 avril 2013.

13. Bon nombre de dirigeants de l'opposition et de la société civile ont critiqué l'opacité dans laquelle le Conseil national de transition avait été créé. En outre, il a été abondamment signalé que des écarts importants existaient entre les candidats présentés par les organes constitués et ceux qui avaient finalement été retenus pour siéger au Conseil. Ainsi, sur les 50 noms fournis par la société civile, 22 auraient été remplacés de manière unilatérale.

14. Les dirigeants de la CEEAC ont conscience de la faiblesse intrinsèque du Conseil et des problèmes qui risquent de se poser si son autorité est contestée. Ils ont demandé à la République centrafricaine de revoir la composition du Conseil et d'en porter le nombre de membres à 135 afin de mieux rendre compte de la diversité des parties prenantes du pays, y compris les catégories de la population qui sont sous-représentées.

15. Bien que la CEEAC et l'Union africaine collaborent étroitement sur le dossier de la République centrafricaine, leur manière d'aborder la crise présente des différences. L'Union africaine a clairement fait savoir qu'elle ne reconnaissait pas M. Djotodia comme Président du pays ni comme Président de la transition. Le 18 avril, la CEEAC a, quant à elle, uniquement pris acte du fait que le Conseil national de transition avait nommé M. Djotodia Président de la transition. Cette différence d'approche entre l'Union africaine et la CEEAC pourrait être source d'ambiguïtés. Il est impératif que la communauté internationale s'exprime d'une seule voix et évite d'envoyer des messages contradictoires à la République centrafricaine, ce qui risquerait de retarder encore plus le rétablissement de la paix et de la stabilité.

16. Les modalités du partage du pouvoir doivent également être clarifiées. La CEEAC a indiqué que le Premier Ministre conserverait ses pouvoirs exécutifs, comme le prévoient les Accords de Libreville, mais M. Djotodia a dès le début fait savoir qu'il avait l'intention de gouverner par décret. En outre, les fonctions et attributions du Président de la transition n'ont pas été définies et cela risque d'être une source de confusion et de tensions entre M. Djotodia et le Premier Ministre Tiangaye. Il importe de s'assurer que le processus politique est ouvert à tous et que ce ne soit pas la loi du « tout-au-gagnant » qui l'emporte car celle-ci est l'une des principales causes du conflit en République centrafricaine. Ce problème pourrait être réglé dans la nouvelle constitution qui sera élaborée par le Conseil national de transition.

17. En revanche, la communauté internationale reconnaît l'autorité politique légitime du Premier Ministre. Celui-ci a été nommé au Gouvernement d'union nationale créé à la suite des Accords de Libreville pour représenter la société civile et les partis d'opposition. Toutefois, à mesure que les conditions de sécurité continuent de se dégrader (voir sect. C ci-après) et qu'il semble incapable d'arrêter la spirale de la violence, le Premier Ministre est de plus en plus critiqué par ses administrés.

18. L'ONU a continué d'accompagner le processus politique. À cet égard, ma Représentante spéciale pour la République centrafricaine a, en collaboration avec le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine en République centrafricaine, mené des consultations approfondies avec les dirigeants de la sous-région, le Gouvernement, les groupes rebelles, les partis politiques et la société civile. Une équipe de médiation des Nations Unies, comprenant des représentants du Département des affaires politiques et de son équipe de médiateurs de réserve, a aidé la CEEAC à structurer sa médiation, fourni des conseils durant le processus et participé à la rédaction des documents finals. L'ONU a également fourni un appui logistique aux groupes rebelles pour garantir leur présence aux pourparlers de paix de Libreville.

19. Depuis le renversement inconstitutionnel du gouvernement, ma Représentante spéciale pour la République centrafricaine a continué sa mission de bons offices auprès des parties prenantes du pays, fourni des conseils sur le processus de transition et plaidé au nom des populations locales pour l'amélioration des conditions de sécurité, du respect de l'état de droit et des droits de l'homme et de la situation humanitaire.

20. Le 22 avril, j'ai dépêché le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques dans la région pour y délivrer en mon nom un message de soutien au peuple centrafricain. À chacune de ses rencontres avec des représentants du corps diplomatique, des partis politiques, de la société civile et des médias locaux, il a fait part de la profonde préoccupation de l'ONU face à la détérioration de la situation en matière de sécurité et de respect des droits de l'homme et adressé un message de solidarité à la population. Il a souligné que la priorité était de rétablir au plus tôt l'ordre public et la sécurité dans tout le pays et de protéger les civils des exactions de toutes sortes. Avant d'arriver à Bangui, il s'est entretenu avec le Premier Ministre Nicolas Tiangaye à Douala (Cameroun) le 20 avril.

21. D'une manière générale, les autorités de facto de la République centrafricaine doivent prendre en main le processus de transition par l'intermédiaire du Conseil national de transition et rétablir l'ordre constitutionnel le plus rapidement possible.

La première réunion du Groupe de contact international devrait se tenir le 3 mai 2013, à Brazzaville. Elle sera l'occasion pour la République centrafricaine de faire le point sur les mesures qu'elle a prises pour faire avancer la transition. Elle sera également l'occasion pour les dirigeants de la CEEAC et la communauté internationale d'évaluer les progrès accomplis et d'exprimer clairement leurs préoccupations.

C. Sécurité et état de droit

22. Depuis que la Séléka a lancé ses attaques, en décembre 2012, le pays traverse une profonde crise sécuritaire, qui se double de violations généralisées et graves des droits de l'homme, au nombre desquelles on compte des arrestations et des détentions arbitraires, des violences sexuelles contre des femmes et des enfants, des actes de torture, des viols, des assassinats ciblés, le recrutement d'enfants soldats et d'autres exactions qui auraient été commises par des éléments incontrôlés de la Séléka et des groupes armés non identifiés (voir sect. D ci-après). Certains bureaux et résidences du personnel national et international de l'ONU ont été saccagés. Le pays s'enfonce dans une anarchie généralisée marquée par un effondrement complet de l'ordre public.

23. La situation est particulièrement alarmante à Bangui, où les saccages et pillages de maisons, de bureaux, de magasins et d'établissements de soins, ainsi que les braquages de voiture et les vols à main armée, sont endémiques et atteignent des niveaux sans précédent. Les écoles et de nombreux commerces de Bangui n'ont jamais rouvert en raison de l'insécurité qui règne.

24. En dehors de la capitale, les conditions de sécurité continuent de se détériorer, des éléments de la Séléka se livrant à des actes de vandalisme, à des violations des droits de l'homme et à des agressions contre la population civile.

25. De plus en plus de signes montrent que la population résiste. Le 11 avril, des centaines de personnes ont protesté à Bangui contre les violences et les pillages commis par des éléments de la Séléka. La manifestation a été déclenchée par la mort, le 10 avril, d'un conducteur de mototaxi que les rebelles avaient pris en chasse et tué pour avoir refusé de leur donner sa moto. Le 13 avril, de sérieux affrontements ont éclaté à Bangui entre la population locale et les troupes de la Séléka alors que celles-ci menaient une opération de désarmement des populations civiles, qui a été entachée de pillages, d'arrestations arbitraires et de viols. Une trentaine de personnes ont été tuées.

26. On signale aussi que les pillages et les incursions de la Séléka dans certains quartiers de Bangui et préfectures régionales visent avant tout les non-musulmans et épargnent les musulmans. Cette situation est source de ressentiments dans les communautés chrétiennes et attise les tensions religieuses. Des citoyens de la République centrafricaine et des membres de la diaspora ont, dans des forums en ligne, appelé la population à prendre les armes et à exercer des représailles systématiques et indiscriminées contre tous les musulmans.

27. Le climat d'insécurité qui règne en République centrafricaine compromet gravement la stabilité de toute la sous-région. Compte tenu du nombre important d'étrangers qui combattent dans les rangs de la Séléka et du nombre d'éléments des Forces armées centrafricaines qui ont déserté avec leurs armes, le risque que des

armes légères et de petit calibre fassent l'objet d'un trafic transfrontalier et se répandent dans toute la région est particulièrement élevé. En outre, il semblerait que la Séléka compte mettre en place un programme de rachat d'armes pour désarmer les groupes armés incontrôlés. Un tel programme pourrait accroître les risques de trafic transfrontalier d'armes légères et de petit calibre.

28. La présence de restes explosifs de guerre en République centrafricaine n'a pas été confirmée, mais à partir du moment où des systèmes d'armes ont été déployés et utilisés on ne peut écarter l'existence d'un risque pour la population. Ces restes sont aussi une source potentielle d'explosifs pour la fabrication d'engins explosifs improvisés. Leur retrait et leur destruction devraient donc être une priorité.

29. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui prospère dans les zones de non-droit, pourrait elle aussi menacer la sécurité et l'état de droit en République centrafricaine. Durant la période considérée, la LRA aurait tué sept personnes et en aurait enlevé huit, et trois de ses combattants auraient fait défection. Le 10 janvier, les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont tué Binansio Okumu, l'un des principaux commandants de la LRA, au nord de Djema. Un mois plus tard, une importante cache d'ivoire a été découverte dans la même région, faisant penser que la LRA pourrait participer au braconnage pour se financer. En effet, le rôle que l'exploitation des ressources naturelles de la République centrafricaine joue dans l'alimentation du conflit en cours ne peut être passé sous silence car il s'agit d'une cause fondamentale de l'instabilité cyclique du pays et d'un élément clef de tout processus de consolidation de la paix à venir.

30. En outre, en raison de la profonde détérioration des conditions de sécurité en République centrafricaine, le BINUCA a suspendu ses activités de surveillance dans les zones où sévit la LRA. L'Ouganda a également annoncé avoir suspendu ses opérations contre la LRA après que la Séléka eut demandé aux troupes étrangères, autres que celles de la sous-région, de se retirer. Il semblerait que l'Ouganda soit revenu sur sa décision en attendant une décision de l'Union africaine. Le 30 mars, Michel Djotodia a annoncé que son régime éliminerait la LRA dans un délai de trois mois.

31. Par ailleurs, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et les missions sur le terrain ont mené des consultations qui ont abouti à une série de procédures opératoires standard sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation ou la réinsertion des anciens membres de la LRA. Ces procédures sont un cadre à l'usage des opérations de paix des Nations Unies, qui vient compléter les directives spécifiques sur la gestion des opérations de rapatriement relatives à la LRA. Le BINUCA les a approuvées le 15 mars 2013.

32. L'offensive de la Séléka a détruit une grande partie du système judiciaire du pays. Dans les 10 circonscriptions judiciaires, des éléments de la Séléka ont saccagé la plupart des infrastructures du système (palais de justice, dossiers des juridictions, prisons, registres des prisons et dossiers du ministère public). Les systèmes judiciaire et pénitentiaire devront être remis sur pied. La destruction des registres de naissance et de nationalité poseront inévitablement des problèmes lors de l'inscription des électeurs en vue des élections à venir.

33. L'offensive de la Séléka a réduit à néant l'appareil de maintien de l'ordre. Les forces nationales de sécurité et de défense (gendarmerie, police et armée) se sont

désintégrées. Malgré des appels répétés demandant aux anciennes forces de sécurité et de défense de reprendre leurs fonctions, à ce jour, seul un petit nombre d'officiers de l'armée et de la police (aucun du haut commandement) ont réintégré les rangs.

34. Depuis qu'elle s'est emparée de Bangui, la Séléka contrôle l'ensemble des leviers politiques et militaires du pays, sans toutefois être en mesure de rétablir l'ordre. Les dissensions se sont aggravées au sein de la coalition et les dirigeants ont du mal à contrôler leurs propres éléments. Les combattants de la Séléka refusent d'être cantonnés. De plus, les tensions entre les différentes factions de la coalition persistent et chacune cherche à recruter davantage d'éléments, ce qui accroît le risque de confrontation généralisée. Des éléments de la Séléka demandent en outre à recevoir immédiatement les primes qu'on leur avait promises avant la prise de Bangui et, le 22 avril, près de 400 d'entre eux ont manifesté à Bangui. Si elle est appelée à perdurer, cette situation risque de compliquer le règlement du conflit en cours.

35. La CEEAC a déployé sa force régionale de maintien de la paix, la MICOPAX, en 2008. Le 31 décembre 2012, de nouvelles troupes provenant du Congo, du Cameroun et du Gabon ont été déployées dans le pays pour appuyer la MICOPAX, portant le nombre total de troupes à près de 700 pour couvrir l'ensemble du pays. Disposant d'un équipement très limité, ces troupes ne suffisent pas à enrayer la violence et à restaurer la sécurité dans le pays. Les dirigeants régionaux ont récemment décidé de porter la capacité de la MICOPAX à 2 000 hommes. Il est urgent que ces troupes soient déployées et pleinement équipées et entraînées.

36. La crise actuelle met en exergue l'urgence qu'il y aura à réformer le secteur de la sécurité dès que la situation se sera stabilisée et que les conditions préalables indispensables auront été remplies, à savoir l'existence d'une volonté politique chez les autorités nationales et l'instauration de nouveaux mécanismes nationaux pour accompagner la réforme. Les forces de défense et de sécurité nationales sont concentrées à Bangui, elles sont désorganisées et n'ont pas les moyens d'assurer ne serait-ce qu'une sécurité minimum dans la capitale ou dans ses alentours immédiats. La récente crise a laissé un vide dangereux dans la gouvernance et la supervision du secteur de la sécurité.

37. Il est urgent de mettre sur pied un secteur de la sécurité efficace et non exclusif qui soit capable de maintenir l'ordre dans tout le pays. Une réforme plus ambitieuse du secteur de la sécurité devrait se faire avec l'accord de toutes les forces politiques et viser au rétablissement de l'autorité de l'État; elle pourrait comprendre des programmes de collecte des armes légères et de petit calibre, de relèvement local et de réintégration des ex-combattants dans les forces de sécurité et de défense officielles.

D. Protection des droits de l'homme

38. La situation des droits de l'homme, déjà précaire, s'est encore dégradée pendant le conflit, entre décembre 2012 et mars 2013. Avant mars 2013, des violations graves et généralisées des droits de l'homme ont été signalées, aussi bien dans les zones contrôlées par les forces gouvernementales que dans celles contrôlées par la Séléka. Le BINUCA a reçu de nombreuses informations faisant état d'exécutions sommaires et d'attaques ciblées motivées par l'appartenance religieuse et ethnique des victimes. D'autres violations graves ont également été signalées,

telles que des arrestations et des détentions arbitraires (ciblant notamment les partisans de l'opposition et les familles des opposants), des actes de torture, le recrutement d'enfants, des viols, des disparitions, des enlèvements et des attaques contre des écoles. Plusieurs charniers ont également été signalés.

39. Depuis que la Séléka a pris le contrôle de Bangui, des centaines de cadavres non identifiés ont été retrouvés dans différents secteurs de la capitale. D'après la Croix-Rouge locale, au moins 119 personnes ont été tuées depuis la chute de l'ancien gouvernement. On rapporte que 602 blessés, dont 435 blessés par balle, ont été pris en charge dans les hôpitaux de Bangui. Les défaillances de l'approvisionnement en eau et en électricité ont entravé l'action des secours d'urgence qui fournissent des soins aux blessés. De nombreux cas de vandalisme, de vol à main armée et de braquage de voitures ont été signalés sur l'ensemble du territoire. Plusieurs groupes armés ont également été accusés d'extorsion et de pillage de propriétés privées et publiques, y compris des établissements de soins.

40. L'anarchie qui règne en République centrafricaine a eu des conséquences désastreuses pour les femmes et les filles, et le flot des violences sexuelles, notamment des viols, des viols collectifs et des actes d'esclavage sexuel, semble intarissable. Le 16 avril dernier, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a fait savoir que depuis la chute de l'ancien gouvernement, le 24 mars 2013, 22 cas de violence sexuelle commis contre des femmes et des filles, dont 19 à Berberati et 3 à Bangui, ont été signalés à ses services, tout en faisant remarquer que ces chiffres étaient probablement très en deçà du nombre réel de victimes. Selon ses propres termes : l'insécurité généralisée et l'absence d'un appareil policier et judiciaire fiable et opérationnel, ainsi que la peur du harcèlement et de la réprobation, font que de nombreuses victimes n'osent pas ou ne peuvent pas dénoncer ces exactions. La situation actuelle est encore pire que celle qui régnait lorsque ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue dans le pays, en décembre 2012, soit juste avant l'offensive de la Séléka. Ma Représentante spéciale avait déjà pu constater que les violences sexuelles liées au conflit étaient un problème majeur.

41. En janvier et février 2013, des spécialistes de la protection de l'enfance ont établi l'existence de 27 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par des éléments de la coalition Séléka, essentiellement dans les préfectures d'Ouham, d'Ombella-Mpoko et de Bamingui-Bangoran. Les forces gouvernementales, qui auraient elles aussi recruté et utilisé des enfants, se sont rendues coupables d'autres violations graves contre des enfants, y compris des violences sexuelles. Dans le même temps, à Bangui, des bandes de jeunes ont, sur instigation de l'ancien gouvernement, reçu des armes légères et érigé des barrages dans la ville afin de défendre la capitale. La présence d'enfants a été signalée dans ces bandes. Il s'agit clairement d'une violation des obligations découlant du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, que le Gouvernement a ratifié en décembre 2011. Depuis l'offensive de la Séléka sur Bangui, de nouveaux éléments se sont faits jour qui prouvent que la coalition recrute des enfants dans la capitale. Il est également établi qu'elle a recruté des enfants que l'ONU avait précédemment libérés d'autres groupes armés, dont 19 enfants anciennement associés à la CPJP. La Séléka aurait également recruté des jeunes comme informateurs pour qu'ils repèrent les endroits à piller.

42. D'après des informations reçues par le BINUCA, les pillages et les incursions qui ont eu lieu dans certains quartiers de Bangui et dans certaines préfectures régionales étaient systématiquement dirigés contre les citoyens non musulmans alors que les Musulmans étaient épargnés. Les affrontements à caractère religieux qui ont éclaté les 13 et 14 avril entre des éléments de la Séléka et les habitants des quartiers de Ouango et Boy-Rabe, à Bangui, ont fait des morts chez les civils et entraîné des déplacements massifs de populations.

43. En outre, comme cela s'est souvent produit depuis décembre 2012 dans les zones qu'ils contrôlent, les rebelles s'en sont avant tout pris aux responsables politiques et aux représentants de l'administration. À Bangui, la plupart des membres de l'ancien gouvernement ont trouvé refuge dans les locaux de la MICOPAX et du BINUCA. Ce dernier continue à recevoir des appels à l'aide de proches de membres de l'ancien gouvernement et d'autres responsables qui sont bloqués ou qui se cachent. En outre, les rebelles ont cantonné leurs troupes dans les bâtiments publics et établi une administration parallèle, ce qui ne présage rien de bon pour le rétablissement de l'administration publique et de l'autorité de l'État en République centrafricaine.

44. Les exactions commises par les combattants de la Séléka et d'autres éléments armés, comme les viols, les meurtres, les mutilations, le recrutement d'enfants et les mariages forcés, compromettent gravement la protection des civils et constituent de surcroît des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

45. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et moi-même avons, à diverses occasions, exprimé notre préoccupation devant la dégradation des conditions de sécurité en République centrafricaine, et les actes de violence et les violations graves des droits de l'homme dont sont victimes les populations civiles. En outre, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé ont présenté un exposé sur la situation au Conseil de sécurité. Nous avons tous été très clairs : la violence doit cesser et les responsables doivent être amenés, à titre individuel, à répondre de leurs actes. La Cour pénale internationale suit elle aussi de près l'évolution de la situation en République centrafricaine. Le 22 avril dernier, son procureur a publié une déclaration dans laquelle elle avertissait que ses services examinaient de très près les allégations de crimes commis contre des civils, notamment celles faisant état de meurtres et de pillages.

46. Dans l'immédiat, toutefois, les mécanismes de suivi et de communication de l'information, ainsi que les mécanismes d'enquête et de poursuite, pâtissent d'un profond manque de moyens et des mauvaises conditions de sécurité. On manque également cruellement de services sanitaires et psychosociaux de base pour prendre en charge les survivants, dont une grande partie continue de se cacher. Le pays étant plongé dans un désordre qui frôle l'anarchie, la situation en matière de droits de l'homme se caractérise avant tout par l'impunité généralisée dont jouissent les auteurs d'actes de violence dans l'ensemble du pays. Le fait que les exactions passées et présentes restent impunies ouvre la voie à de nouvelles exactions. C'est pourquoi cette impunité, qui attise le désir de vengeance et augmente les risques de conflits intercommunautaires et interconfessionnels, ainsi que de conflits naissant de griefs demeurés sans réponse, est une menace pour la transition.

47. Malgré tout, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, codirigée par le BINUCA et l'UNICEF, a pu établir que des enfants avaient été recrutés et soumis à des sévices sexuels, y compris à des viols, par des éléments de la Séléka. Des cas d'enfants tués ou mutilés alors qu'ils se trouvaient dans les rangs de la coalition ont également été signalés. Le BINUCA et l'UNICEF ont également entrepris une vaste campagne en faveur de la libération de 17 des 19 enfants ayant été enrôlés par la Séléka après avoir été une première fois libérés de la CPJP par l'ONU. Un peu plus tôt, pendant la recrudescence des combats en décembre, l'UNICEF et ses partenaires ont évacué 66 enfants qui avaient été repris aux groupes armés et les ont transférés de centres de transit du nord-est du pays à un centre de transit d'urgence à Bangui expressément destiné à les accueillir et à empêcher qu'ils ne soient de nouveau recrutés.

48. Comme suite aux deux communiqués conjoints de décembre 2012 signés par le Gouvernement de la République centrafricaine, le Comité de pilotage du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et l'ONU, une mission technique sur la violence sexuelle s'est rendue dans le pays, du 25 février au 2 mars, pour y mener un examen technique dans l'optique de formuler des recommandations en vue de la mise en œuvre des engagements pris dans les communiqués, notamment en ce qui concerne le renforcement de la capacité des autorités nationales à lutter efficacement contre l'impunité et à appliquer les dispositions pertinentes des résolutions 2088 (2013) et 1960 (2010).

E. Situation humanitaire

49. La dernière crise en date a aggravé une situation humanitaire déjà difficile à supporter pour la population centrafricaine. Avant la prise de Bangui, plus de 173 000 personnes avaient été déplacées dans le nord et le nord-est du pays, et d'autres déplacements ont depuis été signalés depuis Bangui et l'ouest de Bangui. On rapporte que 45 000 personnes supplémentaires ont fui le pays entre décembre 2012 et avril 2013 pour chercher refuge en République démocratique du Congo (33 127 réfugiés), au Tchad (6 728), au Cameroun (1 024) et au Congo (400).

50. On estime que plus de 80 000 personnes sont menacées par une grave crise alimentaire pendant la prochaine période de soudure, qui dure de mai à septembre, et que 57 000 enfants de moins de 5 ans risquent de souffrir d'une forme modérée ou aigüe de malnutrition. Ces chiffres vont probablement augmenter avec l'enchérissement des denrées alimentaires provoqué par la crise. Les écoles étant fermées ou occupées et les enseignants absents, on dénombre pas moins de 656 000 enfants qui ne sont pas scolarisés à l'heure actuelle.

51. L'insécurité et la faiblesse du réseau routier sont les principaux obstacles qui empêchent les secours humanitaires d'atteindre ceux qui ont besoin d'assistance. Depuis décembre, le pays a sombré dans le chaos et beaucoup de bureaux et d'entrepôts humanitaires ont été saccagés, ce qui complique d'autant l'action des secours. Bien que toutes les parties aient souscrit au principe de faciliter l'accès humanitaire, l'insécurité empêche les acteurs humanitaires d'atteindre les populations ayant besoin d'assistance, notamment les déplacés, les communautés d'accueil et les victimes de violations des droits de l'homme.

52. Les opérations humanitaires ont pris de l'ampleur après la signature des Accords de Libreville et le retour à Bangui du personnel international (voir sect. F

ci-après). Au nombre des priorités figurait l'activation du mécanisme d'intervention rapide dirigé par l'UNICEF, qui est financé à hauteur de 1,9 million d'euros par la Direction générale Aide humanitaire et protection civile de la Commission européenne (ECHO). L'évaluation rapide menée par les organismes et les partenaires humanitaires des Nations Unies a révélé l'existence de besoins urgents en matière de protection, d'alimentation, de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'éducation.

53. Les principaux organismes humanitaires ont du personnel clef qui travaille depuis Bangui, et la plupart des organisations non gouvernementales internationales sont en train de revenir dans le pays. Les travailleurs humanitaires ont apporté à Bangui des kits de purification de l'eau et fournissent des médicaments indispensables, du matériel obstétrique et chirurgical et de la nourriture aux hôpitaux de la ville. Les 21 établissements de soins de la capitale ont reçu des trousseaux médicaux d'urgence et bénéficié d'une assistance technique. L'UNICEF a également distribué des trousseaux de produits sanitaires de base, des médicaments et des kits de chirurgie obstétrique à 4 hôpitaux, 15 établissements de soins et 1 maternité de Bangui, afin de répondre aux besoins médicaux essentiels durant les mois de mai et juin.

54. Il est urgent de trouver des financements supplémentaires pour soutenir la capacité d'intervention humanitaire. Au 22 avril, l'appel humanitaire annuel qui avait été lancé pour la République centrafricaine pour un montant de 129 millions de dollars, était financé à hauteur de 22 %. En mars, on estimait à 42 millions de dollars la somme supplémentaire nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins créés par la crise, et ce montant devrait encore augmenter. Le Fonds central de secours et le fonds humanitaire commun pour la République centrafricaine ont tous deux été mis à contribution pour financer l'action visant à répondre aux besoins essentiels.

55. Tout en travaillant avec l'ensemble des parties en présence pour pouvoir se déplacer en toute liberté et en toute sécurité en vue de fournir une assistance humanitaire aux populations touchées, les organismes des Nations Unies présents en République centrafricaine ont procédé à une évaluation de l'importance relative des programmes pour déterminer les besoins prioritaires et les ressources humaines nécessaires pour garantir l'efficacité des interventions.

F. Incidences sur le personnel des Nations Unies

56. Lorsque les troubles ont éclaté en décembre 2012, l'ensemble du personnel international des Nations Unies a été temporairement transféré à Yaoundé. Le retour aux bureaux de Bangui s'est fait progressivement et la reprise des activités s'est effectuée entre le 13 et le 27 janvier 2013, lorsque les conditions de sécurité ont été satisfaisantes.

57. C'est l'avance de la Séléka vers Bangui qui a motivé la décision, prise le 24 mars, de transférer temporairement tout le personnel essentiel à Yaoundé. Au total, 40 membres du personnel jugé indispensable sont restés à Bangui pour assurer la continuité des activités des Nations Unies dans le pays, tout en travaillant en étroite collaboration avec le personnel basé à Yaoundé.

58. Depuis lors, le complexe du BINUCA abrite le reste du personnel des Nations Unies car les conditions ne permettent pas au personnel des organismes, fonds et programmes de travailler depuis leurs bureaux et logements. Les activités du BINUCA et de l'équipe de pays des Nations Unies sont très perturbées et cette situation risque de perdurer à court terme.

III. Observations

59. Comme nous l'avons vu, la situation en République centrafricaine est effroyable et intolérable. La communauté internationale doit envoyer un message fort aux chefs de la Séléka pour leur signifier que les meurtres, les pillages et le renversement inconstitutionnel du Gouvernement ne resteront pas impunis. L'Union africaine a déjà sanctionné sept individus. Je demande au Conseil de sécurité d'envisager de prendre des sanctions et d'autres mesures contre les auteurs de violations graves des droits de l'homme, y compris de sévices sexuels contre des femmes et des enfants.

60. Je me félicite de l'issue du sommet de la CEEAC qui s'est tenu à N'Djamena, le 18 avril 2013. Je soutiens sans réserve la feuille de route adoptée par le Sommet, qui prévoit la constitution d'un Conseil national de transition plus large, plus représentatif et plus ouvert. Je demande instamment que le Conseil soit entièrement remanié dans le cadre d'un processus de consultations ouvert et transparent afin d'en faire un organe plus crédible et plus représentatif de l'équilibre entre les sexes.

61. La première réunion du Groupe de contact international se tiendra à Brazzaville, le 3 mai. C'est un événement important qui permettra de souder les pays de la sous-région, de la région et de la communauté internationale autour d'un projet commun pour la République centrafricaine. Le message doit être clair : il faut restaurer la sécurité et l'ordre public, mettre en place un processus politique représentatif et ouvert en organisant des consultations transparentes et élargies, rétablir l'accès humanitaire et traduire en justice les responsables des récentes atrocités.

62. La dégradation incessante des conditions de sécurité et l'absence totale d'ordre public en République centrafricaine me préoccupent. Je suis particulièrement inquiet face au déchaînement d'une violence dont l'objectif manifeste est de provoquer la méfiance et des affrontements entre confessions. Je prie le Premier Ministre de s'employer immédiatement à travailler avec les chefs religieux pour rétablir l'entente interreligieuse et empêcher que le pays ne sombre dans un cycle tragique de violences et de représailles.

63. Je salue les efforts consentis par la CEEAC et l'Union africaine pour ramener la paix en République centrafricaine. Je renouvelle mon soutien aux pays de la sous-région qui participent au déploiement de la MICOPAX dans le pays. Je remercie l'Union européenne pour son aide financière cruciale et engage les partenaires de la République centrafricaine à fournir un soutien logistique et financier efficace à l'action que mène la MICOPAX pour rétablir la sécurité à Bangui et dans le reste du pays.

64. Les dirigeants de la CEEAC réunis à N'Djamena ont convenu de porter de 700 à 2 000 le nombre de soldats au sol. Je préconise vivement que ce renforcement se

fasse rapidement pour commencer à restaurer la stabilité dans le pays, tout en veillant à une répartition adéquate entre pays contributeurs de contingents.

65. Les autorités gouvernementales ont entamé des discussions préliminaires avec des responsables de l'ONU quant à la possibilité de déployer une force de maintien de la paix en République centrafricaine, mais bon nombre de questions devront encore être réglées avant d'en arriver là. Dans l'intervalle, je prie instamment le Conseil d'envisager de prendre des mesures à court terme susceptibles d'améliorer immédiatement la situation, comme la fourniture d'un appui à la MICOPAX, sous la forme de conseils et de financements, ou l'assignation d'un mandat à d'autres forces pour leur demander de jouer un rôle stabilisateur. J'incite vivement le Gouvernement centrafricain à, si on le lui demande, examiner rapidement et favorablement l'offre de l'Afrique du Sud d'envoyer des troupes.

66. La situation humanitaire en République centrafricaine prend des proportions catastrophiques. L'ONU espère pouvoir négocier le libre passage des secours et la création de couloirs humanitaires pour acheminer l'aide nécessaire au-delà de Bangui. Mais nous avons besoin de moyens. L'appel humanitaire pour la République centrafricaine, qui a été lancé avant la crise actuelle, n'est financé qu'à hauteur de 22 %. De nombreux entrepôts des Nations Unies ont été pillés. C'est dès maintenant que nous devons recevoir les financements supplémentaires dont nous avons besoin pour nous préparer et pouvoir intervenir rapidement dès que les conditions de sécurité le permettront. J'en appelle à la communauté des donateurs pour que l'appel humanitaire soit financé dans son intégralité.

67. Dans sa résolution 2088 (2013), le Conseil de sécurité a demandé une évaluation des moyens dont disposent les organismes des Nations Unies pour renforcer la mise en œuvre de leurs activités prioritaires à la lumière des récents événements. Comme détaillé dans le rapport, la communauté internationale doit concentrer son action sur quatre domaines d'intervention prioritaires : a) le dialogue politique; b) la sécurité et l'état de droit, c) la promotion et la protection des droits de l'homme; et d) l'intervention humanitaire.

68. Les organismes des Nations Unies continueront à travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales, notamment le Premier Ministre et le Conseil national de transition, ainsi qu'avec la CEEAC, l'Union africaine et la communauté internationale, pour contribuer à rétablir au plus vite l'ordre constitutionnel dans le pays. Dans cette perspective, nous continuerons à soutenir le processus politique en cours, les institutions de transition et les mécanismes d'application. Nous continuerons également à suivre la situation des droits de l'homme, et à en rendre compte, et à sensibiliser la communauté internationale à la nécessité de protéger les populations vulnérables, en fournissant une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Mais notre capacité à atteindre nos objectifs dépendra pour beaucoup des conditions de sécurité et de leur incidence sur le personnel des Nations Unies.

69. Je souhaite tout spécialement remercier ma Représentante spéciale, Margaret Aderinsola Vogt, et lui rendre hommage, tout comme je rends hommage au personnel des Nations Unies pour l'abnégation et le courage remarquables dont il fait preuve dans l'accomplissement de son travail durant ces moments particulièrement difficiles.